

Synthèse des acquis professionnels

CQP animateur/animateur en magasin

Document à utiliser seulement dans le cas d'une validation d'acquis professionnels du salarié (sur tous les blocs de compétences ou une partie d'entre eux), à remplir par l'évaluateur, et à transmettre par l'entreprise au secrétariat de la CPNEFP avec la grille d'évaluation du CQP visé.

La validation d'acquis professionnels : pour quels publics ?

- **Les salariés ayant une activité professionnelle en rapport direct avec le contenu du CQP visé**
→ Pour ces salariés, le bilan des acquis peut leur permettre d'être évalués directement (sans formation préalable) sur une partie ou la totalité des blocs de compétences du CQP.
- **Les salariés déjà titulaires d'un CQP de la branche** (validé par la CPNEFP)
→ Les blocs de compétences déjà validés par la CPNEFP dans le cadre du premier CQP sont acquis définitivement. Certains d'entre eux peuvent être communs au CQP nouvellement visé. Dans ce cas, le salarié sera évalué (après formation si besoin) seulement sur les blocs manquants.
- **Les salariés ayant déjà validé partiellement le CQP visé (une partie des blocs de compétences)**
→ Les blocs de compétences déjà validés par la CPNEFP sont acquis définitivement et n'ont donc pas à être réévalués. Seuls les blocs manquants feront l'objet d'une évaluation (après formation le cas échéant).

Comment identifier les acquis professionnels d'un salarié ?

Les acquis professionnels du salarié sont identifiés par l'évaluateur **obligatoirement au cours d'un entretien** qui va permettre de repérer les blocs de compétences du CQP déjà maîtrisés ou validés, et ceux nécessitant un parcours de formation.

Les deux grandes étapes de l'entretien :

- Questionnement du candidat sur son parcours professionnel, le ou les CQP déjà validés (totalement ou partiellement), ses souhaits et sa motivation pour le CQP visé.
- Questionnement du candidat, pour chacun des blocs de compétences du CQP visé (Cf. la grille d'évaluation du CQP), sur son expérience (nature et durée). Lui demander des situations concrètes et exemples précis permettant d'illustrer sa maîtrise.

À l'issue de l'entretien, l'évaluateur remplit le tableau de synthèse page suivante.

Synthèse des acquis professionnels

Pour chaque bloc de compétences du CQP animateur/animateur en magasin indiquez, en cochant la case correspondante, à la suite de l'entretien réalisé (voir page précédente) si la mise en place d'un parcours de formation (au moins en partie) est nécessaire, ou bien si le candidat peut être soumis directement (et sans formation) à l'évaluation de ses compétences (du fait de son expérience et du résultat positif de l'entretien), ou bien encore si le bloc de compétences concerné a déjà été validé précédemment par la CPNEFP (pas d'évaluation à refaire) :

LES BLOCS DE COMPETENCES	FORMATION NECESSAIRE	EVALUATION DIRECTE POSSIBLE <i>Compte tenu de l'expérience et des résultats positifs de l'entretien.</i>	DEJA VALIDE PAR LA CPNEFP <i>Via un autre CQP ou suite à validation partielle du CQP visé</i>
Gérer la relation client	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contribuer à l'animation opérationnelle en magasin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contribuer aux procédures de la structure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contribuer à la gestion et à l'animation opérationnelle d'un rayon	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires / remarques particulières :

Entretien de bilan des acquis réalisé le : _____

Nom et prénom de l'évaluateur : _____

Signature

Nom et prénom du candidat : _____

Signature